

Fiche pratique : Énergie



CONTEXTE



Pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre dans le domaine de l'énergie, le premier objectif est de substituer l'énergie fossile par l'électrique. Le deuxième objectif est de réduire ses consommations. Commencer par des actions de sobriété offre des gains (kWh, CO₂e, €) rapides. Ensuite, déployer des actions d'efficacité ou de production d'énergie renouvelable (2 étoiles) demande un investissement mais représente des gains importants.

Pour un bâtiment, les deux postes d'émissions principaux sont le chauffage et la climatisation, suivis de l'éclairage et de la consommation des autres équipements. Mettre en place des actions dans ces deux principaux postes permet un gain de CO₂e plus important.

électrique = 5x moins de CO2e qu'1 kWh de gaz/fioul.



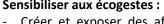
Réduire sa consommation d'énergie répond à deux enjeux primordiaux : Limiter son impact sur l'environnement et sa dépendance aux énergies fossiles non renouvelables.

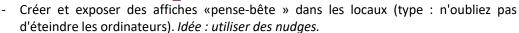






Sensibiliser aux écogestes :





- Organiser des sensibilisations pour former sur les bons gestes à adopter et expliquer les bénéfices (éteindre les lumières et ordinateurs, débrancher les multiprises...)
- (d) Les gains (kWh, CO₂e, €) des écogestes sont compris entre 5 et 15%.*



Adapter la température :



- Installer un thermostat intelligent qui vous permettra de fixer une température à ne pas dépasser et de programmer les heures de fonctionnement du chauffage.
- En hiver, régler la température à 19-20°C dans les bureaux, 16°C dans les couloirs.
- En été, régler la température de la climatisation à 25-26°C.
- L'économie de CO₂e est d'environ 7% par degré de chauffe/de refroidissement gagné.



Optimiser la gestion de l'espace :



- Organiser les bureaux de manière à profiter au maximum de la lumière naturelle (Ex: Trouver le bon angle par rapport aux fenêtres)
- Placer des stores réglables brise-soleils pour protéger les façades les plus exposées l'été.
- Regrouper les salariés dans un même espace et couper tous les équipements électriques dans les bureaux inoccupés.
- En réduisant vos surfaces de 30%, vous diminuerez vos consommations de 30%.

POUR ALLER PLUS LOIN





Site de l'Ademe : Energie Site de l'Ademe : Réduire sa consommation d'énergie Site de l'Ademe : Toutes les ressources sur l'énergie

Site du Gouvernement : Certificats d'Economie d'Energie Site de la BPI - Diagnostic éco-flux



Réaliser un diagnostic énergétique :



- Faire appel à un cabinet de conseil/bureau d'étude pour réaliser une étude type diagnostic éco-flux (voir Aides) pour déterminer quelles actions sont les plus adaptées pour votre entreprise.
- A la suite d'un diagnostic éco-flux les gains sont de 50 à 100k€ et de 70 Tonnes de CO₂e par an.



Installer un système de chauffage performant :



- Remplacer les radiateurs actuels par des radiateurs à inertie programmables plus économes et programmer à l'avance la température dans les pièces (19-20°C pour un bureau).
- Ou remplacer le système de chauffage existant par une pompe à chaleur.
- Avec les radiateurs à inertie le gain de CO₂e est d'environ 30%, pour la pompe à chaleur entre 35 et 75%.

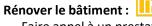


Changer de système d'éclairage :



- Remplacer vos luminaires actuels par des luminaires LED.
- Installer des détecteurs de présence dans les lieux de passage comme les toilettes ou les couloirs.
- Avec l'installation des luminaires LED et des détecteurs de présence le gain de CO₂e est de 30 à 70%. Le gain sera plus important si les détecteurs sont également installés dans les bureaux.





- Faire appel à un prestataire pour effectuer des travaux d'isolation sur les endroits critiques de votre bâtiment (combles, menuiseries, toiture, plancher...)
- En effectuant des travaux d'isolation le gain de CO₂e est de 10 à 20%.



Installer des panneaux photovoltaïques :



- Installer des panneaux photovoltaïques en toiture, au sol ou en ombrière, afin de générer votre propre électricité pour une partie ou la totalité de vos besoins.
- En France le gain en CO₂e est modéré sur ce point mais cela vous permet de vous protéger des risques liés aux énergies fossiles et de faire des économies une fois les panneaux remboursés (10 ans en moyenne).